

Deux ans après le vote de la loi des 40 heures par le Front populaire, Edouard Daladier en réclame l'aménagement, mettant en avant une croissance en berne et un chômage élevé.

1938

Travailler plus, déjà !

Jacques Marseille*

Si, aujourd'hui, les congés payés restent l'avancée sociale la plus symbolique du Front populaire, il n'en est pas de même pour les Français de l'époque. La « grande affaire » est plutôt les 40 heures, mises en place en juin 1936 par le gouvernement de Léon Blum pour combattre le chômage. L'idée, arithmétiquement simple, veut que l'emploi libéré par la diminution de l'horaire hebdomadaire de travail permette d'embaucher les 450 000 chômeurs que compte alors la France. Un an plus tard, le grand espoir se terminait en un échec tragique.

Selon un scénario qui se répétera dans l'histoire de la gauche au pouvoir, le gouvernement avait été amené à dévaluer la monnaie pour compenser l'écart des prix entre la France et l'étran-

* Professeur à Paris-I Sorbonne.

ger et à annoncer la nécessité d'effectuer une « pause » dans les réformes. En juin 1937, Léon Blum est renversé et en avril 1938 la page du Front populaire est tournée, avec l'arrivée du radical Edouard Daladier à la présidence du Conseil et le refus des socialistes de participer au nouveau gouvernement.

En proclamant que l'urgence est de produire pour faire face aux besoins de la défense nationale, celui qui a été l'un des pères de la victoire électorale de 1936 prend le risque de l'épreuve de force avec les syndicats. Le 21 août, dans un discours à la radio consacré à la situation économique dont il montre toute la gravité et qui retentit comme une déclaration de guerre, Edouard Daladier

Le nouveau président du Conseil, Edouard Daladier, succède à Léon Blum le 9 avril 1938. Son projet: remettre la France au travail. A droite, une chaîne de montage chez Renault dans les années 30.

déclare: « Il faut remettre la France au travail. » Et d'annoncer l'« aménagement » de la loi des 40 heures afin de permettre à toutes les entreprises, qui en ont besoin de disposer des heures supplémentaires nécessaires.

Pourquoi avoir pris le risque d'un tel virage? Il semble que les préoccupations face à la menace nazie aient été essentielles dans sa décision. En effet, d'août à décembre 1937, Edouard Daladier, alors ministre de la Guerre, a suivi de très près l'enquête sur la production de la défense nationale. Celle-ci a révélé les très nombreuses difficultés auxquelles se heurtaient les industries privées, comme les industries d'Etat, pour obtenir les dérogations aux 40 heures





Le pouvoir tente un premier essai en mai 1938. Des dérogations sont accordées à la défense nationale pour assouplir les procédures des heures supplémentaires.

nécessaires au développement de leurs activités. En mars 1938, il fait dresser la liste des usines où les dérogations sont indispensables. En avril 1938, devenu président du Conseil, il prévoit de porter à 45 heures la semaine de travail dans l'aviation.

Par ailleurs, la relance de l'économie qu'avaient espérée les partisans des 40 heures n'est pas au rendez-vous. En avril 1938, la production industrielle a baissé de 7% par rapport à avril 1936 alors qu'au cours de ces deux mêmes années, elle a augmenté de 7% au Royaume-Uni. Toujours dans le même intervalle, le pouvoir d'achat de la masse des salaires, traitements et retraites, se retrouve presque au même niveau qu'avant les mesures prises par le Front

ou la construction, gravement touchées par la crise et qui conservaient une forte marge de capacités inemployées (le chômage partiel y était important), les 40 heures n'ont eu aucun effet sur la production. Dans les industries métallurgiques et mécaniques, qui auraient pu jouer un rôle moteur, l'impossibilité de recruter un nombre suffisant de travailleurs qualifiés a même limité l'intensité de la reprise.

Edouard Daladier, qui est loin d'être un économiste, a toutefois assez de bon sens pour comprendre que la production est bloquée par la rigidité de la loi sur la semaine de 40 heures. Mais en même temps, il est assez fin politique pour mesurer le soulèvement que provoquera dans le monde ouvrier



populaire. Le revenu fiscal moyen par habitant (en francs 1998) passe de 12 372 francs en 1935 à 12 347 francs en 1937 et 12 052 francs en 1938 (1). Quant aux demandes d'emploi non satisfaites, elles ont baissé de 468 000 à 424 000, soit de 9%. Un résultat acquis moins par la réduction de la durée du temps de travail que par la dévaluation. En effet, les Pays-Bas et la Suisse, pays qui ont dévalué leur monnaie en septembre 1936 – en même temps que la France – mais sans réduire la durée du travail, ont connu une réduction du chômage aussi élevée, sinon plus.

Au total, même si le bilan fait toujours l'objet de vives controverses, les 40 heures ont échoué à relancer la croissance et le pouvoir d'achat. Dans la plupart des branches, par exemple le textile

l'abandon d'une conquête aussi symbolique. S'y ajoute un argument qui porte sur l'opinion publique et que reprend le socialiste Jules Moch: « Travailler plus, oui, mais pourquoi? »... puisqu'il y a du chômage.

Après un projet, rapidement avorté, de faire travailler une heure de plus dont le produit permettrait de financer la retraite des vieux, le président du Conseil tente un premier essai avec le décret du 24 mai 1938. Des dérogations particulières sont accordées à la défense nationale mais, pour l'ensemble des secteurs, il ne s'agit que de légers aménagements. La procédure des heures supplémentaires est un peu assouplie dans le cadre d'un crédit global maximal de 75 heures par an. Mais, par suite des difficultés administratives et des oppo-



Les ouvriers de Citroën en grève, en 1938, contre l'aménagement des 40 heures. À gauche, l'usine allemande Heinkel en 1940. La production outre-Rhin atteint alors 8 400 avions contre seulement 2 000 en France.

sitions syndicales, un établissement sur 100 seulement travaille plus de 40 heures au mois de juillet. Un nouveau pas, encore timide, est franchi avec le décret en date du 30 août. Le crédit annuel d'heures supplémentaires passe de 75 à 100 heures.

Le 13 novembre 1938 enfin, le libéral Paul Reynaud, appelé au ministère des Finances le 1^{er} novembre, met fin au détricotage des 40 heures en publiant un décret-loi qui permet un large recours aux heures supplémentaires dont le taux de rémunération est faiblement majoré par rapport aux taux habituels (de 5% à 10%). La majoration est de 25% au-delà de 400 heures (environ 48 heures par semaine). En outre, la semaine de travail est de cinq jours et demi ou six jours, sauf arrêté permet-



tant de récupérer sur cinq jours. C'est la fin de la semaine anglaise de cinq jours.

Après plusieurs conflits spontanés à Valenciennes, Denain, Anzin et aux usines Renault, la CGT décide de déclencher, le 30 novembre 1938, une grève générale de 24 heures « au nom de l'intérêt général et de la justice sociale ». Une protestation symbolique pour un décret-loi « scélérat ». Une lourde erreur tactique. La centrale syndicale surestime la combativité ouvrière et sous-estime la résolution d'Edouard Daladier. Décidé à tenter l'épreuve de force, il refuse tout contact avec les chefs syndicalistes. Il réquisitionne tous les employés des services publics et annonce solennellement que la grève constituerait une faute grave et « exposerait ceux qui la commettraient à la révocation ». Des mesures d'ordre exceptionnelles sont prises : la troupe se met en place et applique un plan de protection des édifices publics. Du côté patronal, la préparation de la répression est tout aussi minutieuse. Des circu-

lares suggèrent aux patrons de licencier tous les grévistes, pour effectuer un tri lors du réembauchage et éliminer les meneurs. Dans ces conditions, la grève est un échec complet dans le secteur public et nationalisé, inégale dans le secteur privé où elle touche surtout les grandes entreprises à Paris, Marseille et dans le Nord. La répression est impitoyable. On estime à 10 000 le nombre d'ouvriers définitivement licenciés et sans travail au 1^{er} janvier 1939.

Entre octobre 1938 et juin 1939, la production industrielle s'accroît de 20% et le chômage diminue de 10%. Mais la reprise ne permet pas à la France de retrouver son niveau de 1929. Et surtout, l'amertume provoquée par cette « remise au travail » prépare mal le pays au réflexe d'union sacrée qui aurait été nécessaire pour faire barrage à l'Allemagne nazie. Une Allemagne qui, en 1939, construit 8 400 avions quand la France n'en livre encore que 2 000... ●

(1) *Les Hauts Revenus en France au XX^e siècle*, Thomas Piketty, Grasset, 2001.

BERNARD BRUNHES*

« LE VRAI PROBLÈME, C'EST LE FAIBLE TAUX D'EMPLOI DES JEUNES ET DES SENIORS »



« Fixer une durée légale du temps de travail donne une référence et c'est un progrès. Il faut avoir négocié des contrats de travail aux États-Unis, où cette notion n'existe

pas, pour s'en rendre compte. Un contrat de travail là-bas est un épais document qui, à moins d'être syndiqué, traduit un rapport de force individuel.

En France, avoir un seuil légal clarifie le champ de la négociation. S'il n'existe pas d'accord de branche ou d'entreprise, tout le temps travaillé au-delà relève du régime des heures supplémentaires.

S'il y a négociation d'un accord de branche, elle se fait à partir d'une référence. On peut ensuite discuter de savoir si 35 heures sont un seuil trop bas, sachant cependant que ce seuil s'inscrit dans une tendance séculaire à la réduction du temps de travail qui est appelée à se poursuivre. On se focalise sur ce qui n'a pas marché en oubliant que nombre d'entreprises ont profité de cette réduction du temps de travail pour se réorganiser et que beaucoup de salariés y restent attachés.

Aujourd'hui, on devrait s'efforcer de retrouver l'esprit de la loi de 1937, qui voulait qu'à partir de ce seuil intangible, tout le reste soit négociable (nombre et rémunération des heures supplémentaires, durée conventionnelle du temps de travail, etc.). Là, entre la défiscalisation des heures supplémentaires et le rachat des jours de RTT, les DRH s'arrachent les cheveux. Le dossier est d'autant plus inextricable que la question de la représentativité des syndicats n'est toujours pas réglée. Le Premier ministre a eu raison de lier celle-ci à la renégociation du temps de travail. On vit depuis trop longtemps en France dans un régime où l'on se satisfait que les grands syndicats, potentiellement représentatifs, se contentent de ne pas s'opposer aux accords signés par les petits syndicats qui ne le sont pas. Cela déresponsabilise tout le monde et rend ces négociations incompréhensibles pour le public.

Enfin, si la possibilité de faire davantage travailler des salariés insérés peut être intéressante du point de vue des chefs d'entreprise, elle ne résout en rien le vrai problème de compétitivité dont souffre la France, à savoir le trop faible taux d'emploi des plus de 55-65 ans (38% contre 80% au Royaume-Uni et chez les Scandinaves) et celui des jeunes. Et en la matière on ne voit rien venir. »

* Vice-président du groupe BPL. Ancien conseiller aux Affaires sociales de Pierre Mauroy (1981) il a aussi été nommé en 2005 médiateur dans le conflit de la Régie des transports de Marseille par le gouvernement Villepin.